

M. Mustapha Kamel Nabli, Gouverneur de la Banque Centrale de la Tunisie (BCT) et président de la commission nationale pour la restitution des fonds placés à l'étranger, a indiqué, vendredi 13 mai 2011, lors d'une conférence de presse, que la Tunisie a toutes les chances de récupérer une part importante des avoirs du président déchu et de sa famille à l'étranger.

M. Nabli a affirmé que la réalisation de cet objectif nécessite des décisions de justice, confirmant que ces fonds ont été acquis de manière illégale ainsi que des jugements équitables selon les critères internationaux.

Il a, à cet effet, souligné que les procédures engagées nécessitent la discrétion absolue pour que les personnes concernées ne transfèrent pas leurs fonds.

Selon M. Nabli, « certaines sommes d'argent peuvent être restituées dans un délai de moins d'un an alors que la majeure partie ne le sera qu'après plusieurs années étant donné la lenteur des procédures notamment judiciaires ».

Et de préciser que l'opportunité de la restitution de cet argent existe aujourd'hui alors que la question est aujourd'hui posée au niveau international par plus d'un pays (Tunisie, Egypte, Libye..), « surtout que des pays comme la Suisse et le Canada ont promulgué des lois permettant la restitution de ces fonds », a relevé M.Nabli.

Le Gouvernement provisoire a créé en vertu du décret N° 15 daté du 26 mars 2011, une commission nationale pour la restitution des fonds placés à l'étranger, présidée par le Gouverneur de la BCT.

Cette structure est chargée d'identifier les endroits où sont placés ces fonds, leur valeur et à entreprendre les procédures nécessaires pour leur récupération.

Les opérations de restitution concernent les avoirs de l'ex-président, de sa femme, de ses enfants, de toute personne ayant des liens familiaux avec eux et de toute personne qui leur a présenté une aide ou a profité illégalement de leurs agissements.